



Emploi et chômage des personnes handicapées

Tableau de bord

Année 2025



CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2025

3 395 000

personnes reconnues handicapées en 2025, soit **8,2%** du total des 15-64 ans

1 405 000

personnes handicapées en emploi en 2025, soit **4,9%** de l'ensemble des personnes en emploi

11,5%

Taux de chômage des travailleurs handicapés en 2025 (contre 12% en 2024)

519 181

DEBOE* sont inscrits à France travail en catégories A-B-C. (+1,3% en un an), soit 8,9% du total

18 809

entrées en contrat d'apprentissage de travailleurs handicapés en 2025 +18% par rapport à 2024

5,1%

Taux d'emploi des travailleurs handicapés en 2024 (+0,2 point en un an)**

27 894

maintiens dans l'emploi de travailleurs handicapés en 2025 par l'intermédiaire des Cap emploi (+5% en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

** en équivalents temps plein majorés dans les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

Données actualisées

EN SYNTHÈSE

Une croissance fragilisée avec un recul de l'emploi.

La croissance française, impactée comme les autres pays par de nombreuses incertitudes géopolitiques, a néanmoins atteint +0,9% en 2025, soit quasiment autant qu'en 2024 (+1,1%). Le marché du travail reste toutefois peu dynamique et est marqué par une augmentation du chômage (7,9% fin 2025, en hausse de 0,6 point sur un an) et un recul de l'emploi privé (-60 000 postes en 2025).

Une stabilisation du chômage pour les personnes en situation de handicap

Avec près de 520 000 personnes inscrites au chômage à fin décembre 2025 et tenues d'accomplir des actes de recherche d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap (DEBOE) augmente moins vite que pour l'ensemble des publics (+1,3% sur un an contre +4,4%).

Par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi, les DEBOE sont plus âgés, ont un niveau de formation plus faible, sont davantage bénéficiaires de minima sociaux et ont davantage de freins périphériques tels qu'un moins bon état de santé ou une moindre mobilité géographique. Toutefois, l'augmentation du nombre de DEBOE ne se traduit pas par une hausse du taux de chômage des personnes handicapées qui a même diminué en 2025 pour s'établir à 11,5%.

Un accès à l'emploi qui progresse

En lien avec la hausse continue du nombre de personnes reconnues handicapées, le nombre de personnes handicapées en emploi progresse et atteint 1,4 million, soit près de 5% de l'ensemble des personnes en emploi.

En 2025, on enregistre un fort développement de l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap avec près de 19 000 entrées en contrat d'apprentissage soit une augmentation de 18% en un an.

Toutefois, les personnes en situation de handicap accèdent moins facilement et moins rapidement à l'emploi : seuls 32% des demandeurs d'emploi accèdent à l'emploi dans les 6 mois suivant leur inscription (contre 53% pour les autres demandeurs d'emploi).

Ces difficultés sont accentuées par la forte baisse des entrées en contrats aidés pour les personnes en situation de handicap (-62% en un an), qui ne représentent plus que 10,6% des bénéficiaires en 2025 (contre 14,1% un an auparavant).

Un dynamisme des aides et des dispositifs d'accompagnement spécifiques

La mobilisation de l'offre de services de l'Agefiph reste soutenue et s'accompagne d'une satisfaction élevée des entreprises et des personnes en situation de handicap.

Le nombre de maintiens dans l'emploi grâce aux interventions de l'Agefiph, du FIPHP et de Cap emploi continue de progresser (+5% en un an) avec près de 28 000 personnes handicapées maintenues dans l'emploi en 2025 avec un pourcentage de femmes qui progresse et dépasse 60%.

Par ailleurs, les aides à l'emploi aux entreprises employant des personnes ayant une reconnaissance de lourdeur du handicap poursuivent leur progression (+7% en 2025).

En outre, au 31 décembre 2025, près de 11 700 personnes étaient accompagnées par une plateforme d'Emploi Accompagné, soit une hausse de 15% en un an.

Le dispositif poursuit son développement avec un objectif de montée en charge à 20 000 personnes accompagnées au cours de l'année 2028.

SOMMAIRE

DONNÉES DE CADRAGE

- La population handicapée et l'emploi
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur privé
- Santé - handicap

P. 4

1 LA DEMANDE D'EMPLOI

P. 8

2 LA FORMATION

P. 11

3 L'APPRENTISSAGE

P. 12

4 LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

P. 13

5 LES CONTRATS AIDÉS

P. 13

6 LES ENTREPRISES ADAPTÉES

P. 14

7 L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

P. 15

8 LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

P. 16

9 LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)

P. 17

10 LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH

P. 18



DONNÉES DE CADRAGE LA POPULATION HANDICAPÉE ET L'EMPLOI

Année 2025
Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

3,4 MILLIONS DE BOE EN 2025
ont une reconnaissance administrative du handicap (+2% en un an)
Dont 52% de femmes

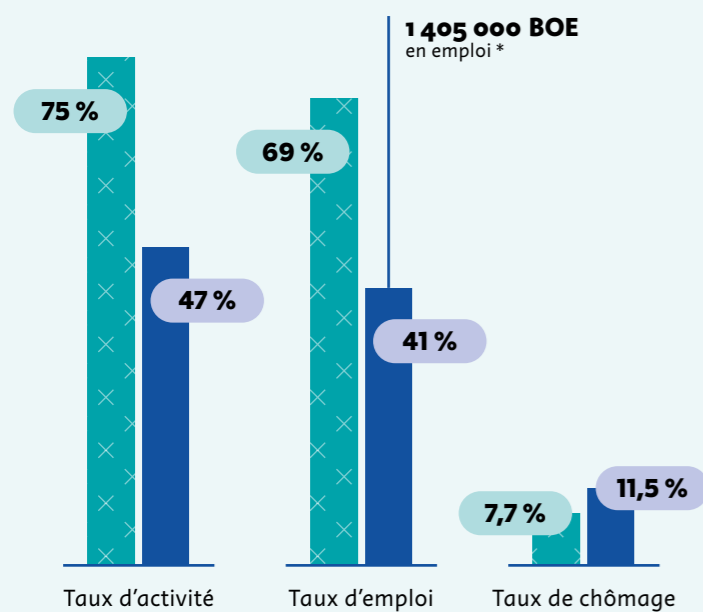
ILS REPRÉSENTENT
8,2% de la population totale des 15-64 ans (+0,1 point en un an)

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage des BOE et du tout public



	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	75%	47%
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	69%	41%
Taux de chômage chômeurs / population active	7,7%	11,5%

* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)

Les BOE en emploi en 2025

= 4,9% de l'ensemble des personnes en emploi en nombre de personnes physiques (+0,1 point en un an)



DONNÉES DE CADRAGE: L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2024
Dares

Taux d'emploi dans les entreprises de 20 salariés et plus
salariés handicapés
effectif global d'assujettissement de l'ensemble des entreprises

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Dares a publié en novembre 2025 les principaux résultats sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) en 2024 (données provisoires). Cette publication, qui s'appuie sur les données de la déclaration sociale nominative (DSN), est la quatrième depuis la réforme de l'OETH entrée en vigueur en 2020. Dans le cadre de cette refonte, l'unité assujettie est désormais l'entreprise de 20 salariés et plus et non plus l'établissement autonome. Le décompte des bénéficiaires de l'OETH, pour le calcul des contributions dues par les entreprises, est également modifié avec la survalorisation des seniors (50 ans ou plus).

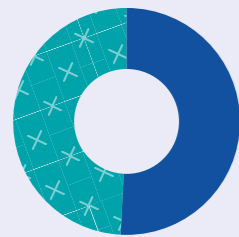
Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

111 300

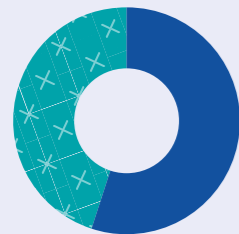
➤ **Le nombre de salariés** bénéficiaires de l'OETH dans les entreprises assujetties

720 800

représentant 490 400 salariés «équivalents temps plein» (ETP) (+3,0% en un an)



51% sont des femmes



55% ont 50 ans ou +

➤ **Le taux d'emploi** des travailleurs handicapés en ETP en 2024

5,1%

(après majoration des 50 ans ou plus, +0,2 point en un an)

➤ **Les entreprises assujetties** n'employant aucun travailleur handicapé

28%

(29% en 2023)

➤ **Les entreprises assujetties** qui répondent à leur obligation d'emploi de 6%

35%

(33% en 2023)

➤ **Taux d'atteinte de l'obligation d'emploi**

En 2024, les bénéficiaires de l'OETH représentent 92% des effectifs attendus pour satisfaire l'obligation légale

92%

(88% en 2023)



DONNÉES DE CADRAGE
SANTÉ - HANDICAP

Année 2021
Enquête Vie Quotidienne et Santé DREES

L'enquête Vie Quotidienne et Santé

L'enquête Vie quotidienne et santé est une enquête conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee auprès de 334 000 personnes. Elle a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière, dont l'Agefiph est partenaire, a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

➤ **Les maladies chroniques et problèmes de santé durable** chez les 15-64 ans

9,6 MILLIONS DE PERSONNES déclarent avoir une maladie chronique ou un problème de santé durable
Dont 54% de femmes

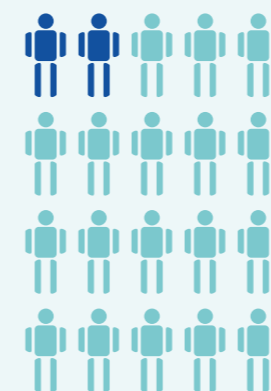
ILS REPRÉSENTENT **23%** de la population totale en âge de travailler



➤ **Les personnes considérant avoir un handicap** parmi les 15-64 ans

3,9 MILLIONS DE PERSONNES considèrent avoir un handicap
Dont 51% de femmes

ILS REPRÉSENTENT **9%** de la population totale en âge de travailler



➤ **Les difficultés éprouvées** par les 15-64 ans



900 000

PERSONNES éprouvent beaucoup de difficultés pour voir ou ne voient pas du tout



450 000

PERSONNES éprouvent beaucoup de difficultés pour entendre ou n'entendent pas du tout



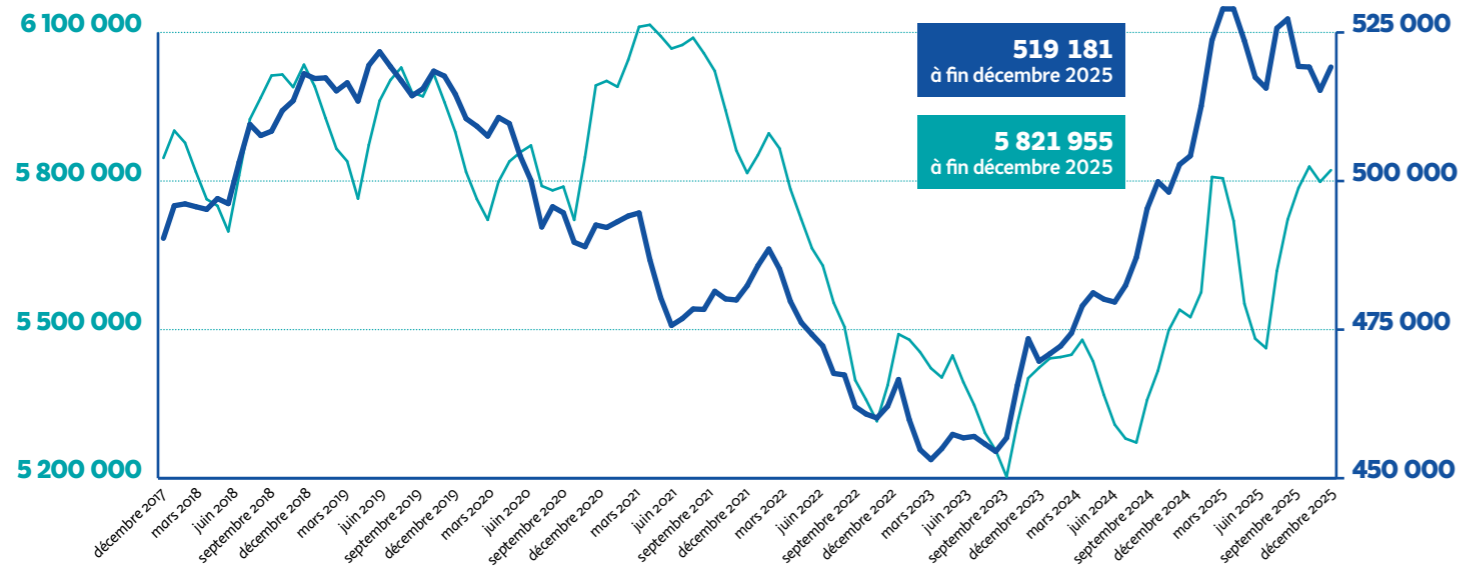
750 000

PERSONNES éprouvent beaucoup de difficultés psychologiques perturbant la vie quotidienne

Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

8,9% des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an +4,4% — Tout public +1,3% — BOE



Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
53%	Femmes	51%
52%	50 ans et +	26%
42%	BAC et +	57%
20%	Niveau < CAP	15%
35%	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	27%
57%	De depuis au moins un an	45%
20%	De depuis au moins trois ans	15%
770 jours (+9 jours en un an)	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	626 jours

Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



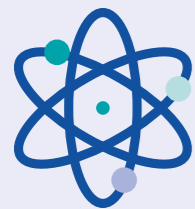
Services à la personne et à la collectivité
23% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (18% tout public)



Support à l'entreprise
18% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13% tout public)



Commerce, vente et grande distribution
12% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13% tout public)



Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance. Les données portent sur les catégories A-B-C, soit l'ensemble des personnes tenues d'accomplir des actes de recherche d'emploi.

Points de vigilance

Les évolutions sont à prendre avec précaution : En effet, tous les demandeurs d'emploi doivent désormais être inscrits à France Travail, selon les dispositions de la loi « Pour le plein emploi » entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

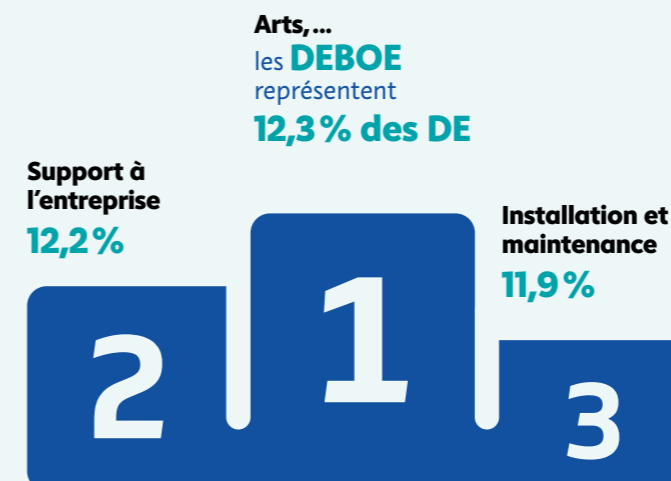
Cette obligation concerne les allocataires du RSA ainsi que les jeunes en recherche d'emploi accompagnés dans une mission locale et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi.

Taux d'accès à l'emploi



32%
DES DEBOE ACCÈDENT À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT LEUR INSCRIPTION (contre 53% pour les autres demandeurs d'emploi)

Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

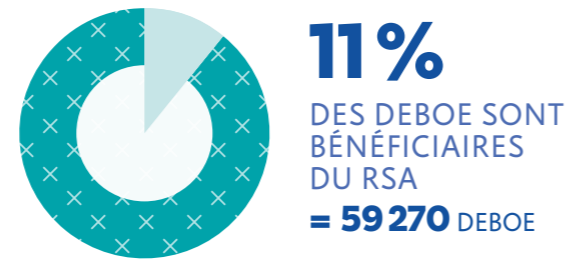
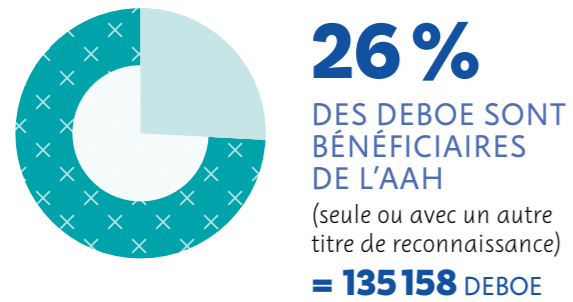


NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,9% de l'ensemble des DE

Les domaines professionnels

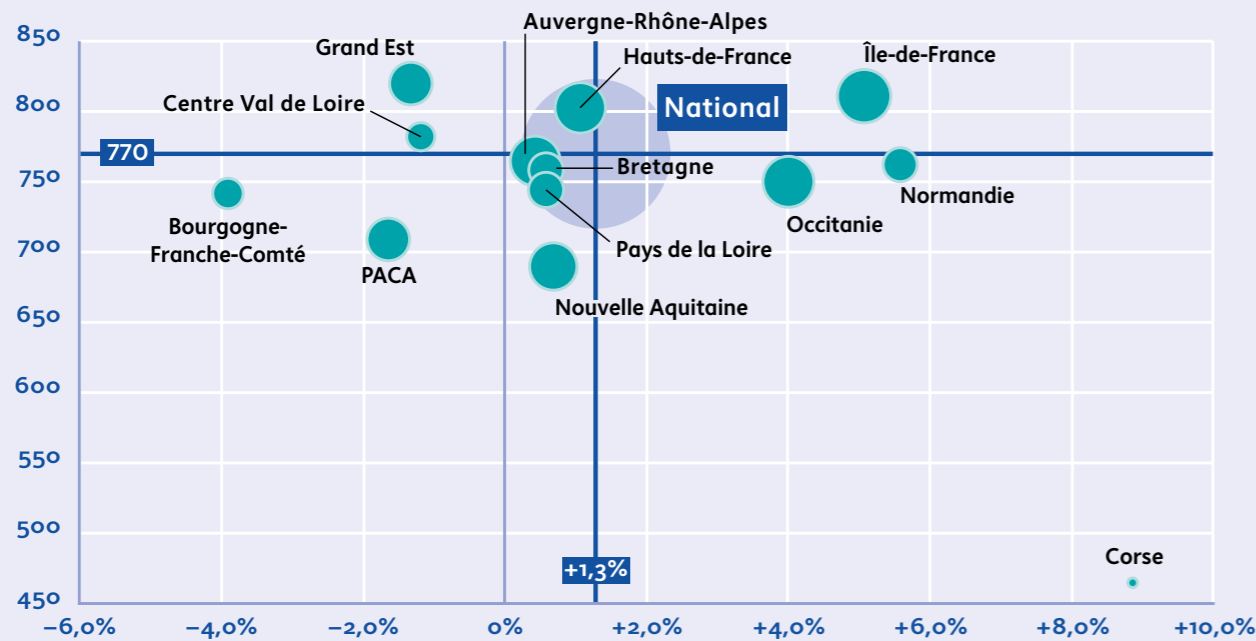
Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les « services à la personne et à la collectivité » comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le « support à l'entreprise » comprend la compta/gestion, RH, achats, ...

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux



Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

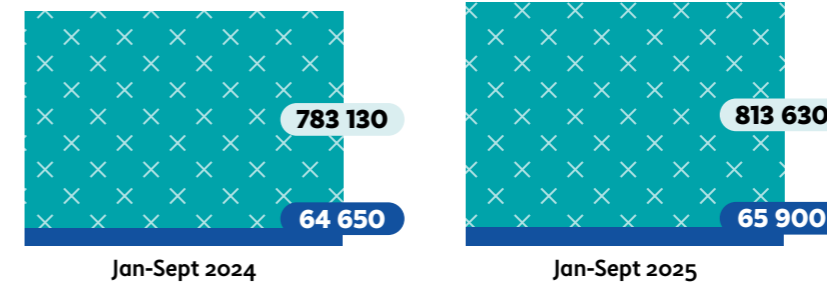
Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 770 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 519 181 ce qui représente une hausse de 1,3% en un an. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 464 jours et la région Grand-Est la plus importante avec 820 jours. La région Bourgogne Franche-Comté enregistre la baisse la plus importante de DEBOE entre 2024 et 2025 avec -3,9% pour atteindre 21 452 DEBOE, et la Corse la hausse la plus importante pour atteindre 2 150 DEBOE.

2

LA FORMATION

À fin septembre 2025
France Travail

Évolution des entrées en formation des demandeurs d'emploi



Évolution 2025/2024
+4% Tout public
+2% BOE

8,1%
DES ENTRANTS EN FORMATION SONT DES BOE

Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2025

	BOE	Tout public
Femmes	52%	49%
50 ans et +	37%	15%
Bac et +	48%	58%
DE depuis au moins un an	24%	11%

Principaux secteurs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Formation générale	28%	18%
Gestion, comptabilité	23%	31%
Services aux personnes	11%	14%

Principaux objectifs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Certification	44%	50%
Mobilisation, remise à niveau	22%	14%
Adaptation au poste de travail	10%	12%



Retour à l'emploi dans les 6 mois

39 % des DEBOE accèdent à l'emploi dans les 6 mois suivant la fin de formation contre 62% pour les autres demandeurs d'emploi

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi

Ces données sont constituées à partir des types d'informations suivantes :

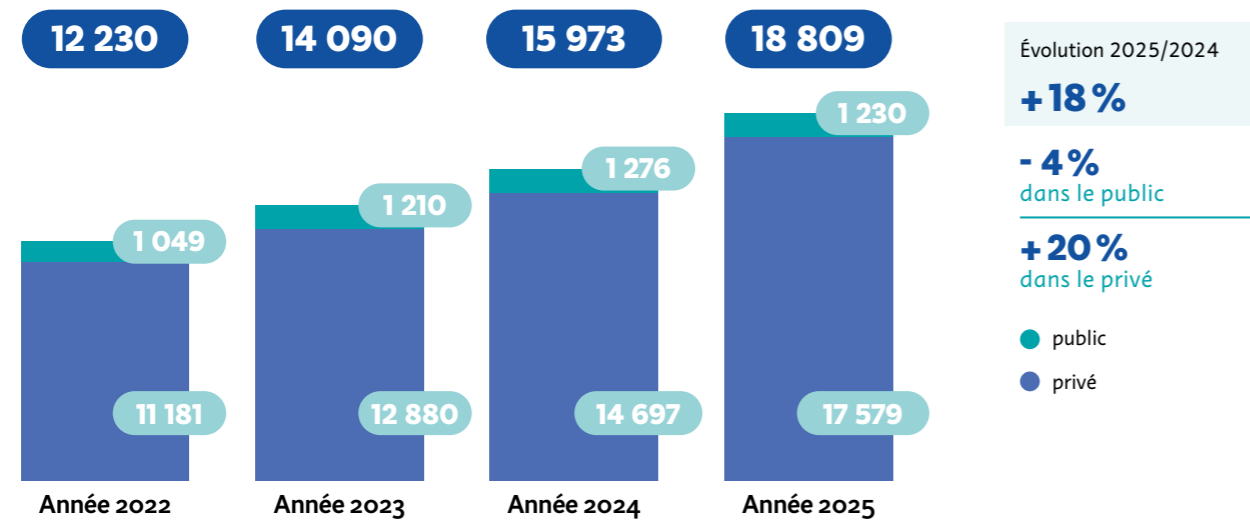
Les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.

Les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation. (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

Évolution des entrées en contrat d'apprentissage

Données travailleurs handicapés, source Dares



2,2%

% des contrats pour des travailleurs handicapés en 2025
(1,8% en 2024)

Caractéristiques des contrats d'apprentissage en 2025

	Travailleurs handicapés	Tout public
Femmes	42%	45%
Âge moyen (au début du contrat)	24,7 ans	20,5 ans
Bac et + (niveau de formation préparé)	59%	76%
Tertiaire	75%	74%
Moins de 10 salariés	43%	44%
Taux de rupture nette*	22,0%	17,9%

* Ruptures survenues sur l'ensemble de la durée prévue des contrats, sans retour en apprentissage au cours des six premiers mois suivant la rupture (données 2021)

En 2025, **72%**
DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT
À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE
À L'ALTERNANCE
de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

Créations d'activité aidées financièrement par l'Agefiph

2 156
créations
d'activité
en 2025

Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph en 2025

49%
FEMMES34%
50 ANS ET +En 2025,
68%45 ans
ÂGE MOYEN66%
BAC ET +

DES PERSONNES
HANDICAPÉES SE
DÉCLARENT TOUT À FAIT
SATISFAITES DE L'AIDE À LA
CRÉATION OU
À LA REPRISE D'ENTREPRISE
de l'Agefiph dont elles
ont bénéficié

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (**créer ou reprendre une activité**). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

Part des BOE dans les PEC (Année 2025 - Dares)



3 076
PEC pour les BOE
-62% en un an
(en 2024, la part était de 14,1%)

Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. À compter de janvier 2018, le recours aux CUI-CIE (contrats aidés pour le secteur marchand) est limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

On enregistre 149 CUI-CIE pour les BOE en 2025, soit 5,1% du total. Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

Une entreprise adaptée est une **entreprise du milieu ordinaire**, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer **au moins 55 % de travailleurs handicapés** parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'**exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités** afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

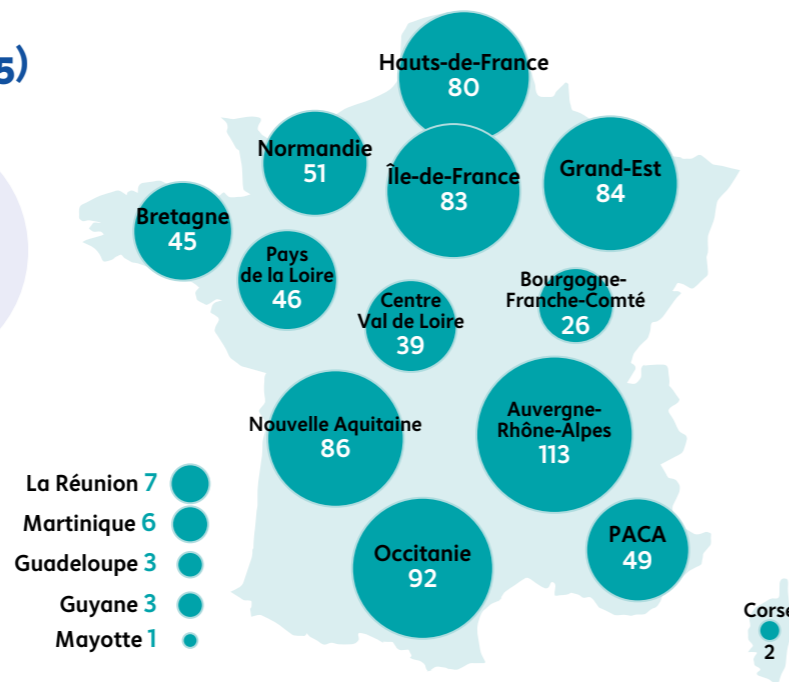


Nombre d'entreprises adaptées en cours d'activité (situation à fin décembre 2025)

36 %
de femmes

49 %
ont 50 ans ou plus

En 2025,
816 entreprises adaptées
emploient **58 500** salariés
dont **42 000** personnes
en situation de handicap



Les CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'État, le développement des CDD tremplin et EATT dont la mise en œuvre est pérennisée dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Un CDD spécifique dit « tremplin » visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrit dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

À fin décembre 2025, **285** entreprises adaptées mettent en œuvre le CDD tremplin dans les territoires.

Le CDD tremplin s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

Les « entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) » ont été expérimentées à partir de juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. À fin décembre 2025, 28 EATT sont en cours d'activité.

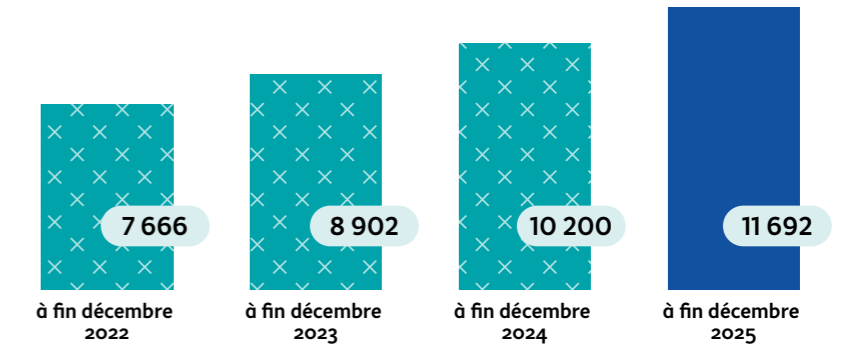
L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle en ayant une approche globale et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



Évolution 2025-2024
+15 %

Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin décembre 2025)



42 %
de femmes



49 %
en emploi
dont 51 %
en CDI

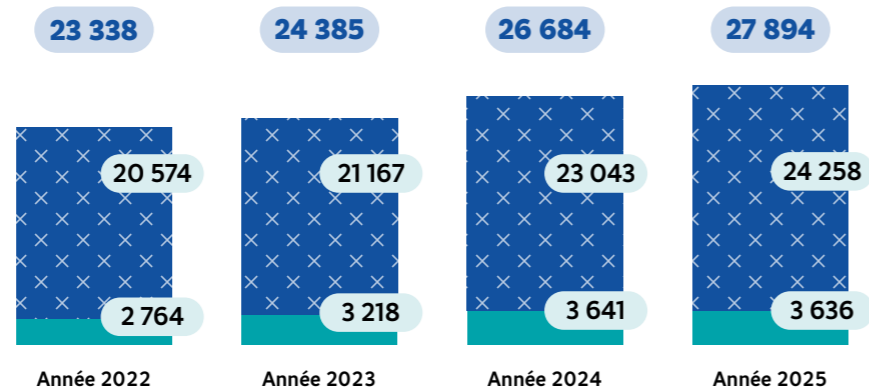


Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, labellisés sous le nom de Cap emploi. Cette mission est financée par l'Agefiph et le FIPHP.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin décembre 2025.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi

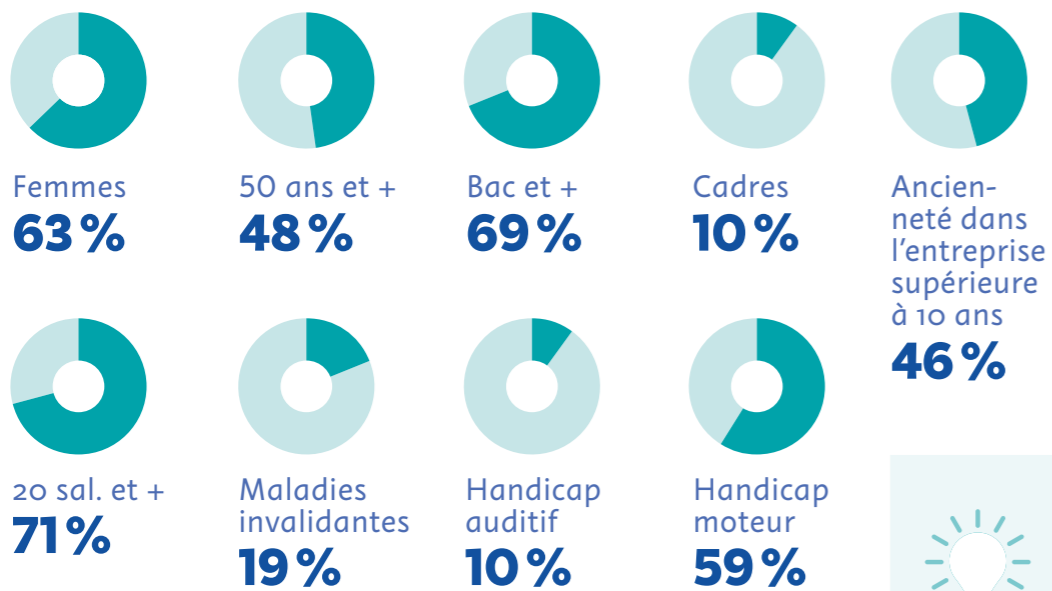


Évolution 2025-2024

-0,1% dans le public +5% dans le privé

Total +5%

Caractéristiques des maintiens dans l'emploi en 2025



En 2025, **77%**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE L'AGEFIPH DONT ELLES ONT BÉNÉFICIÉ.

(adaptation des situations de travail, recherche de solutions)

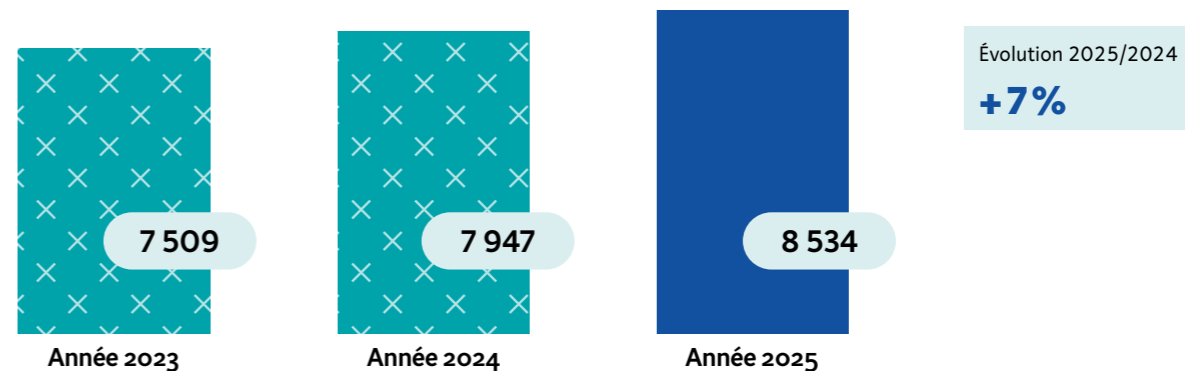


En 2024, 149 549 inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail dans les services de prévention et de santé au travail (SPST), soit une légère progression par rapport à 2023.

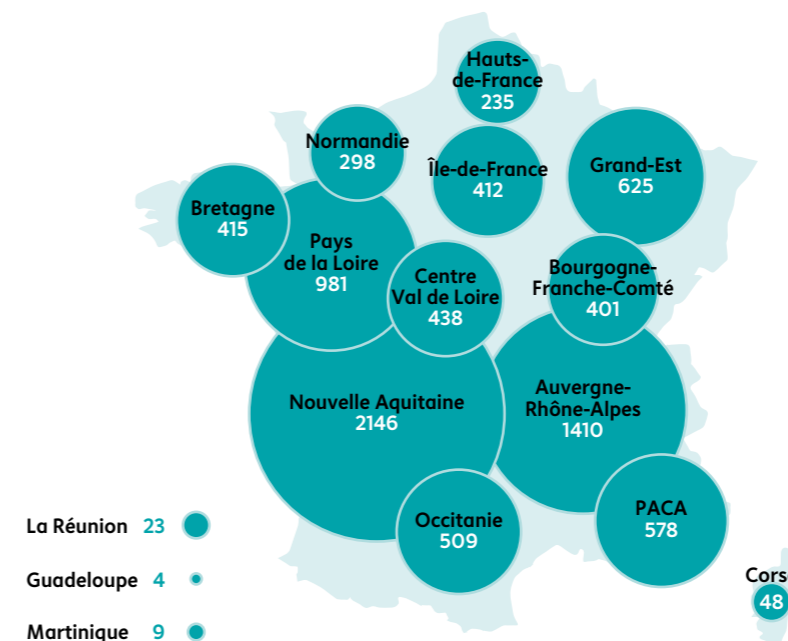
73% des avis d'inaptitude font suite à une visite de reprise.

Source : Direction Générale du Travail, données 2024

Évolution du nombre de RLH (droits en cours à fin décembre)



RLH - droits en cours à fin décembre 2025



La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas particuliers). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

Caractéristiques des bénéficiaires de la RLH (données France entière, droits en cours à fin décembre 2025)

Femmes	31%
50 ans et +	66%
Âge moyen	52 ans
Bac et +	40%
Handicap moteur	33%
Handicap mental	16%
Travailleurs non salariés (TNS)	32%
20 salariés et +	37%

**Le dispositif d'écoute
et de mesure de la satisfaction**

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée de l'appréciation par les bénéficiaires des aides proposées et mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une interrogation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur quatre y répondent.

**En 2025, près de
9 000 répondants
se sont exprimés.**

Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

● Satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph en 2025 (données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	6 202	2 794
Taux de réponse	51 %	25 %
Satisfaction globale — dont % tout à fait satisfait	97 % 80 %	98 % 76 %
Réponse de l'aide / besoin — dont % tout à fait utile	94 % 71 %	98 % 72 %
Facilité d'accès à l'information — dont % très facile	78 % 23 %	86 % 23 %
Délai d'obtention de l'aide — dont % tout à fait satisfait	93 % 64 %	95 % 58 %





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Rédacteur en chef : Véronique Bustreel
Coordination/Rédaction : Arnaud Lenoir
Conception / Mise en page : Opixido